

A2MD INVEST
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 664 chemin des 4 Platanes
83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINT-BAUME
919 960 559 RCS DRAGUIGNAN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 11 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 360 649 euros de la manière suivante :

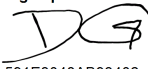
Bénéfice de l'exercice 360 649 euros

En totalité au compte "**autres réserves**" qui s'élève ainsi à 573 720 euros

L'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée par la société depuis la constitution de la société.

Certifié conforme

Damien GAZILHOU
Président

Signé par :

591E3048AB93402...

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12											
Adresse de l'entreprise 664 CHEMIN DES QUATRE PLATANES										83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME										Durée de l'exercice précédent*		12									
Numéro SIRET*										91996055900012										Néant		*									
																				Exercice N clos le,				N-1							
																				31122025				31122024							
										Brut				Amortissements, provisions				Net				Net									
										1				2				3				4									
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)										AA																					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		Frais d'établissement *								AB						AC															
		Frais de développement *								CX						CQ															
		Concessions, brevets et droits similaires								AF						AG															
		Fonds commercial								AH						AI															
		Autres immobilisations incorporelles (1)								AJ						AK															
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes								AL						AM															
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Terrains								AN						AO													
				Constructions								AP						AQ													
				Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR						AS													
				Autres immobilisations corporelles								AT						AU													
				Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes								AV						AW													
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations								CS						CT													
				Titres immobilisés de l'activité de portefeuille								CU						CV													
				Créances rattachées à des participations								BB						BC													
				Autres titres immobilisés								BD		1 500 000				BE		1 500 000											
Prêts								BF						BG																	
ACTIF IMMOBILISÉ *		Autres immobilisations financières*								BH		3 000				BI		3 000													
		TOTAL (II)								BJ		1 503 000				BK		1 503 000													
		STOCKS *		Matières premières, approvisionnements								BL						BM													
				En cours de production de biens								BN						BO													
				En cours de production de services								BP						BQ													
Produits intermédiaires et finis								BR						BS																	
Marchandises								BT						BU																	
ACTIF CIRCULANT		Avances et acomptes versés sur commandes								BV						BW															
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX						BY															
		Autres créances (3)								BZ		6				CA		6													
		Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC															
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD						CE															
COMPTES DE RÉGULARISATION		Disponibilités								CF		760 575				CG		760 575													
		Charges constatées d'avance (3)*								CH						CI															
		TOTAL (III)								CJ		760 582				CK		760 582													
		Frais d'émission d'emprunt (IV)								CW																					
		Primes de remboursement des emprunts (V)								CM																					
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)								CN																					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO		2 263 582				1A		2 263 582													
Renvois : (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP		3 000				(3) Part à plus d'un an :				CR	
Clause de réserve de propriété :*				Immobilisations :						Stocks :										Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme
à l'original

Signé par :
DG
591E3048AB93402...

SAS SOFITEC

Néant ☐ *

En Euros.

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
							1		2		3	
INCORP.	TOTAL I					CZ		D8		D9		
	TOTAL II					KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P	1 500 000	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	3 000		
TOTAL IV					1Q	1 500 000	1R		1S	3 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 500 000	0H		0J	3 000		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4		
INCORP.	TOTAL I		IN		C0		D0		D7	
	TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations		10		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C	1 500 000	2D	1 500 000
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	3 000	2G	3 000
	TOTAL IV		13		NJ		NK	1 503 000	2H	1 503 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K	Paraphe	0L	1 503 000	0M	1 503 000	

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :A2MD INVEST SASU

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN		QP		QQ		QR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				Paraphe		SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

SAS SOFITEC

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU									Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H		
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A		
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		O2		O3		O4		O5		
		9U		9V		9W		9X		
		O6		O7		O8		O9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	3 000	UV	3 000	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	6	6					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR							
	Charges constatées d'avance				VS							
	TOTAUX				VT	3 006	VU	3 006	VV			
	RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus de 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B									
Personnel et comptes rattachés			8C	11	11							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	814	814							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	923	923							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	38 114	38 114							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	39 862	VZ	39 862						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5																		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	360 649																		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	WB																					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	XE																					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB																						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW																					
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ																						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY																			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	814																		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7																				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8																				
				- imposées au taux de 0 %						ZN																				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN																				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										WO																				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8	WR	18 286							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1																				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3																				
										TOTAL I																				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS																				
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT																				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV																				
				Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH																				
				Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP																				
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A				WW																
	Produit net des actions et parts d'intérêts :												WB																	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												WZ																	
													XB																	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										I6																			
	Majoration d'amortissement *										WZ																			
	Abattement sur le bénéfice * tions	France Ruralités Revitalisa -tion(FRR)(44 quindecies A)			HT	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5																	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)			OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)			K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)			PA																	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC																			
					Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC																		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS																				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit			ZI				XG	365 724															
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2																				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II																				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)			XI	14 026			XJ																				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XL	8 598																			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN	5 428			XO																				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)																														

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	8 598	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	8 598	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	(0)	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	(0)	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	201 333		Dividendes		ZD	201 333								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE									
					Report à nouveau		ZF									
							ZG									
	TOTAL I	OF	201 333		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH	201 333					
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :															Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	6 000		3 600		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	4 845		3 657		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	374		443		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	11 219		7 700		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW					
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*										OB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4.55 %		5.75 %		
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL											
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC											
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO											
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ													
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social JQ															
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social JR															
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS															
	Revenu brut social (si le montant est positif) JT															

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Paraphe

DG

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

En Euros.

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU

Néant ☒ *

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU				Néant ☒ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						YP	
dont apprentis						YF	
dont handicapés						YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL	
TOTAL 1						OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante						OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial						OF	
Variation positive des stocks						OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	
TOTAL 2						OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats						ON	
Variation négative des stocks						OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante						OY	
TOTAL 3						OJ	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX	
Période de référence				GY		GZ	
Date de cessation						HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Paraphe

DG

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU										Néant		*	
			Exercice N						Exercice (N-1)				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC							
	Production vendue	{	Biens*	FD		FE		FF					
				Services*	FG		FH		FI		*		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ			FK		FL						
	Production stockée*					FM							
	Production immobilisée*					FN							
	Subventions d'exploitation					FO							
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP							
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1							
	Autres produits (1) (11)					FQ							
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS						
	Variation de stock (marchandises)*						FT						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	11 219		7 700			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX						
	Salaires et traitements*						FY						
	Cotisations sociales (10)						FZ			198			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)			GA						
				- dotations aux dépréciations			GB						
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC				
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1						
	Autres charges (12)						GE						
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	11 219		7 898			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(11 219)		(7 898)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	365 724		203 403			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	14 260		6 626			
	Reprises sur dépréciations						GM						
	Différences positives de change						GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO						
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2						
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	379 984		210 029			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	7 302		746			
	Différences négatives de change						GS						
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT						
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	7 302		746			
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	372 682		209 283			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	361 463		201 385				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 22 du tableau annexé au bilan.

Certifié conforme à l'original

Signé par : DG 591E3048AB93402...

SAS SOFITEC

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD			
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)										HH		53	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(53)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	814		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	379 984	210 029	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	19 334	8 697	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	360 649	201 333	
RENOUVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A11			
	dont cotisations Madelin								A10				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme
à l'original

Signé par :

591E3048AB93402...